Recommandations importantes

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au chef du bureau de douane du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de vente du navire, l'acte de francisation doit impérativement être rapporté au chef du bureau de douane du port d'attache du navire dans un délai d'un mois à compter de la vente (art. 231 du code des douanes), accompagné de l'acte de vente.

L'acheteur doit, afin de faire établir un nouvel acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même chef du bureau de douane, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), et une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance ou facture de moins de 6 mois).

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du conservateur des hypothèques maritimes compétent.

A défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera à lui être réclamé.

Le changement de pavillon doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au bureau de douane ainsi que le cas échéant à la souscription d'une déclaration réglementaire d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, rapprochez-vous, dans votre intérêt, du chef du bureau de douane du port d'attache qui vous fournira tous les renseignements utiles.



ACTE DE FRANCISATION

et

TITRE DE NAVIGATION

NAVIRE DE PLAISANCE

Identification du navire

Nom du navire : COGITO

N° de francisation (matricule) : FA347026001 (FA347)

N° d'immatriculation : LO F35280

Bureau de port d'attache : LORIENT BUREAU

Caractéristiques du navire

Type: SLOOP

Modèle: MACH 40

Constructeur : JPS LA TRINITE SUR MER

Si construction amateur, ne peut être vendu avant le :

Modification effectuée par un particulier : oui a non a

Si modification effectuée par un particulier, ne peut être vendu avant le

Année de construction : 2015

Numéro CIN: FR-JPS40007G515

Catégorie de conception : A & B a C a D a

Longueur de coque : 12.19 mètres Largeur de coque : 4.5 mètres

Nombre total de moteurs : 1

Moteur	Marque	Modèle	N° série	Puissance en kW	Puissance en CV administratifs		Carburant
fixe	VOLVO	D1 30 F	5102165756A	20.61	4	1	

BUREAU DES DOUANES 94, avenue de La Perrière 56321 LORIENT CEDEX crd-lorient@douane finances gouv fr

Propriétaire(s)

Raison sociale de la société : ARGO SUM	
Adresse : 12 BIS PLACE HENRI BERGSON Code Postal : 75008 Ville : PARIS	

Copropriétaire(s)

Parts:	

Locataire(s)

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Délivré à LORIENT BUREAU, le 19/04/2021

Pour le directeur général des douanes et des droits indirects,

Pour le préfet de département,

Délégation à la Mer et au Littoral du Morbihan 88, avenue de la Perrière CS 92143





